

ACTION MINES GUINÉE
 POUR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
 Site web : www.actionminesguinee.org - Email : Contact@actionminesguinee.com

Taxes superficielles: Un accord trouvé dans Le litige entre la SMD et les communautés de Dinguiraye et Siguiri

Dinguiraye : divorce consommé entre le préfet et le Directeur préfectoral des Mines



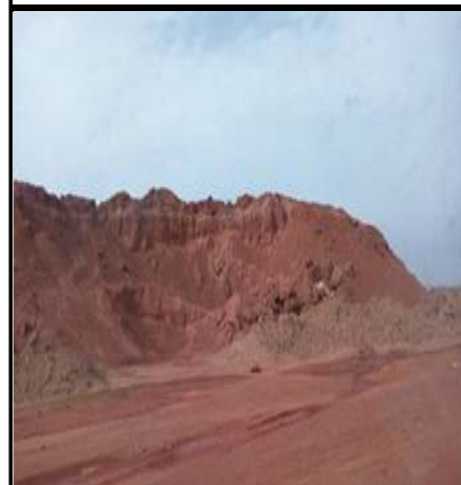
SOCIÉTÉ MINIÈRE DE DINGUIRAYE (LEFA)



Dinguiraye : La Gestion des redevances minières, loin d'être unanime

ITIE-Guinée : ACTION MINES vulgarise les rapports 2014 et 2015 dans les localités minières

Resumé du Rapport: ITIE - Guinée 2015. **Les chiffres clés**



ACTION MINES

Resumé du Rapport ITIE - Guinée 2015

Impression:

Warh Business groupe

diaby.bilo@yahoo.fr -657.26.28.26 / 621.06.92.09

Editorial



Chers lecteurs, L'Etat a affirmé sa volonté de reformer le secteur minier guinéen sur la base des normes et standards internationaux de référence, en témoigne l'organisation de la table ronde pour un développement minier responsable les 21 et 22 février 2017. Cette table ronde sera mise à profit pour renforcer les recommandations faites par les parties prenantes à l'issue de 4 ateliers tenus dans les groupes thématiques qui cernent le secteur minier. Il est prévu que des

experts de haut niveau soient au rendez-vous pour partager leur compréhension des différentes thématiques afin de bonifier les résultats.

L'initiative pour un développement minier responsable est soutenue par plusieurs organisations : PNUD, GIZ, Centre africain pour le développement minier, la société financière internationale et le forum économique mondial. Cette initiative dont l'idée a germé depuis 2013 a connu plusieurs années de retard avant son enclenchement réel en 2016.

Qu'attends-t-on de cette table ronde qui se veut de haut niveau ?

Certainement des recommandations pour guider le Gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques nouvelles dans la gouvernance du secteur minier. Ces orientations pourraient permettre au ministère des mines et de la géologie d'améliorer son intervention dans le secteur minier en tant que structure d'encadrement.

Les questions soulevées n'étaient-elles pas connues des services du ministère des mines et de la géologie ?

En tout état de cause, les questions qui ont fait l'objet de discussion étaient le plus souvent connues du grand public. Ce qui est resté clair, c'est que les maux dont souffre le secteur minier étaient connus de tous.

Cette table ronde sera-t-elle la

Dinguiraye : divorce consommé entre le préfet et le Directeur préfectoral des Mines

Le divorce est consommé entre le préfet de Dinguiraye, le Colonel Mamadou Lamarana Diallo et le directeur préfectoral des mines et de la géologie, Mamadou Alpha Condé. Les deux personnes s'entre-accusent et chacun jette l'anathème sur l'autre. Le préfet interdit au directeur préfectoral des mines de faire tout travail lié à ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. Les deux protagonistes restent suspendus à une décision du département des mines censée les départager.

Rien ne va plus entre l'administrateur de cette circonscription et le technicien du département des mines de Dinguiraye. Le premier accuse le second d'insubordination, d'abandon de poste et de mauvaise foi et le second quant à lui affirme que le préfet veut à tout prix l'enlever de son poste parce qu'il n'a pas soutenu la conspiration visant à détourner l'argent des taxes payées par la société minière de Dinguiraye (SMD) pour le développement communautaire. Du coup, le préfet déclare ouvertement ne plus pouvoir travailler avec le responsable des mines de la localité qui a fait plus de 15 ans au même poste.

Muté à Dinguiraye en début d'année, le Colonel Mamadou Lamarana Diallo accuse Mamadou Alpha Condé



d'avoir créé des problèmes à tous les préfets qui se sont succédés à Dinguiraye. Pour lui, M. Condé doit travailler sous ses ordres, pas en rang dispersé. Les hostilités entre les deux personnalités ont commencées lors de la célébration de la journée de l'orpaillage à Kankan. Le préfet n'a digéré le fait qu'il ne soit pas imprégné du contenu du discours de circonstance lu par le directeur préfectoral des mines au nom de Dinguiraye devant le président de la République.

« Sans mon consentement, il a rédigé un discours à mon nom qu'il a lu devant le président de la République lors de la journée nationale de l'orpaillage à Kankan. Il m'a fait dire des choses, alors que c'est lors de la lecture que j'ai compris qu'il y'a un discours à lire au nom de Dinguiraye. Et il n'est jamais venu me dire pourquoi il l'a fait. Ensuite, il peut faire 3 mois ou plus sans ouvrir son bureau. Il ne fait que se balader à Conakry pour des raisons que j'ignore. Et pourtant il est muté ici

(Dinguiraye), pas exercer dans ma pas à circonscription ».

Conakry Le préfet précise tout de même y », qu'il ne reproche rien à l'explique Mamadou Alpha Condé en le terme détournement ou encore préfet. quelconque malversation financière. Le seul péché du directeur des mines selon le que le préfet est son absentéisme et respon son insubordination vis-à-vis de l'autorité préfectorale.

des Pour le directeur préfectoral mines des mines, les causes de ce divorce sont ailleurs.

Dinguiraye Le préfet veut m'éjecter a y e précise-t-il, parce que je n'ai n'avait pas voulu lui donner l'argent de

ni le droit encore moins la la taxe superficielle que la SMD responsabilité de rédiger un a récemment payé à la localité discours concernant Dinguiraye de Banora.

sur les activités minières sans l'en « Après un combat de dure parler. De l'autre côté, le Colonel Mamadou Lamarana Diallo estime labeur que j'ai gagné contre la SMD pour le paiement de qu'étant seul dans la localité son l'arriérée de la taxe superficielle directeur des mines ne doit pas depuis 2008, le préfet m'a s'absenter plus de deux mois et appelé pour demander sans aucune notification à pourquoi je veux remettre le l'autorité préfectorale. montant au maire de Banora et

« Il n'a même pas participé à notre conseil préfectoral de non à lui. Je lui ai dit que ce n'est non seulement pas moi qui l'administration. C'est ce qui m'a donne l'argent mais aussi la loi conduit, dit-il à demander à son demande à ce que le chèque ministre de le remplacer par une soit remis directement au personne disponible pour faire le bénéficiaire.

Et la taxe est destinée au développement de la localité mon ministre, le Général Bouréma directement impactée par Condé pour lui signifier que je ne l'exploitation. C'est ainsi que le peux pas travailler avec ce l'exploitation. C'est ainsi que le Monsieur. Je suis parti jusqu'à préfet s'est déporté à Conakry à Conakry pour l'expliquer et a cause de cet argent. Et comme profité de l'occasion pour il n'a pas eu gain de cause, il demander au ministre des mines et veut coûte que coûte me de la géologie de remplacer M. chasser de là », raconte Mamadou Alpha Condé d'une Condé par un autre cadre de son Mamadou Alpha Condé d'une

ACTION MINES GUINEE

ACTION MINES GUINEE ENCO S - Commune de Ratanha
Immeuble AGH 11 2ème étage
Siège : www.actionminesguinee.org
Email : contact@actionminesguinee.org
Twitter : [@actionminesguinee](https://twitter.com/actionminesguinee)
Contact : 622225850/622129768/622129768/622129768
Directeur de Publication :
Amadou Bah
hamamadouboss@gmail.com
amadou.bah@actionminesguinee.org
622225850/622129768
Twitter : [@Amadougonkou](https://twitter.com/Amadougonkou)
Rédacteur en Chef :
Amadou Cury Bah
cahoury@actionmines.org
622129768
Secrétaire général de la rédaction : Mamadou Diallo
diallo.mamadou316@gmail.com
622252210
Comité de Rédaction :
Amadou Bah
Mamadou Cissé
Mamadou Cury Bah
Bintougbé Kaba
Mamadou Barry
Mamadou Condé
Mamadou Diallo
Mise en page :
Mamadou Lamarana Diallo
Impression :
Warh Business groupe
457.26.26.26
daby.bilo@yahoo.fr

mine serrée. Il dit ne pas être contre n'importe quel préfet, mais souhaite une gestion rationnelle des fonds destinés à la population. Le directeur des mines soutient que le préfet s'est fait embarqué dans le groupe de ceux qui bouffent l'argent destiné au développement communautaire, dirigé par le directeur préfectoral du plan, Lamine Souaré et le directeur préfectoral des microréalisations, Déberé Sacko. « Je ne suis pas contre quelqu'un, mais contre un système installé par une bande de cadres malhonnêtes. Je ne suis pas d'accord qu'on mange l'argent des taxes sur le dos de la population qui souffre énormément des séquelles de l'exploitation. Je ne suis pas

domptable et je ne démissionnerai jamais. Mais je ne peux pas travailler avec un préfet qui veut passer par moi pour manger l'argent des communautés », décide Mamadou Alpha Condé. Sur la question du discours de Kankan, M. Condé dit que le préfet qui venait à peine d'arriver à Dinguiraye ne pouvait pas avoir des informations nécessaires pour faire le discours. Et puis, tout ce qui est mentionné dans le discours dit-il, n'a rien de compromettant pour le nouveau locataire de la préfecture. Ce qui reste clair, le divorce est déjà consommé entre les deux hommes. Le préfet a demandé à tous les cadres de l'administration de la localité de l'avertir dès que quelqu'un voit M. Condé travailler soit à Dinguiraye centre ou dans les zones d'exploitation artisanale.

Le directeur des mines faisant fi des instructions du préfet a été interpellé et ramener de force par la gendarmerie (PA) de Banora à 80 km de Dinguiraye, le vendredi 9 juin 2017 lorsque ce dernier a effectué une visite de terrain dans la zone. Sur ordre du préfet, il a été directement conduit chez le préfet pour des explications. Contacté par notre reporter après l'incident, M. Condé affirme que le préfet lui a réitéré la décision de ne plus vouloir travailler avec lui. « Il me dit de ne pas travailler dans sa circonscription. A défaut d'être muté ailleurs, il demande de lui fournir un papier de mon ministère de tutelle m'autorisant de continuer mes activités. C'est ainsi qu'il a

Taxes superficielles: Un accord trouvé dans Le litige entre la SMD et les communautés de Dinguiraye et Siguiri



La société minière de Dinguiraye SMD et les communautés de Siguiri et Dinguiraye ont réglé à l'amiable leur différend, sous les auspices de l'agent judiciaire de l'Etat. Le non paiement des taxes Superficielles 2007,2008,

2010 et 2011 était à la base du litige. Sachant que la convention de base de la SMD prévoit le paiement au titre de la Taxe superficielle de 5000 Fg par KM2 pour toute la durée de sa concession. Les communautés ont réclamés plus conformément à la nouvelle législation. Réclamations à laquelle la SMD n'a pas voulu accéder. D'où le recours judiciaire. En 2008, un arrêté du ministre des mines et de la géologie a modifié ce taux en le fixant à 150 dollars par KM2. Au regard de ce gap, les communautés ont exigé réparation.

Les communautés de ces localités ont initialement portées leurs griefs au Tribunal de première instance de Kaloum en vue d'obtenir un titre exécutoire et le tribunal a rendu contre la SMD le jugement Numero 669 du 24 Novembre 2011. La SMD a relevé appel contre le jugement, le 25 novembre 2011, la cour d'Appel a rendu l'arrêt Numero 177 du 09 Avril 2013. Dans sa logique, la SMD a fait un pourvoi en cassation devant la cour suprême. En exécution de cet arrêt, l'agent judiciaire de l'Etat a fait pratiquer des saisies sur les comptes de la SMD domiciliés dans deux banques primaires. Après plusieurs tractations, l'agent judiciaire de l'Etat a fini par Inviter les parties à un règlement à l'Amiable. Invitation acceptée par les protagonistes, d'un côté le Directeur préfectoral

des mines de Dinguiraye, le préfet de Siguiri et le président de la délégation spéciale de Siguirini et de l'autre coté la Société minière de Dinguiraye.

L'Accord

Pour calmer la situation, les parties se sont finalement convenu à titre de règlement à l'amiable :

La SMD a payé 75 000 dollars pour solde de tout compte de sa condamnation dans le dossier judiciaire engagé devant la cour suprême relatif au paiement des taxes superficielles de la préfecture de Dinguiraye, qui renonce à toute réclamation ou exécution des décisions judiciaires rendues dans le litige.

La SMD payera également 75 000 dollars par an aux représentants légaux des collectivités concernées pour le compte de 2016, 2017 et 2018 à un taux de 50 dollars par KM2 multipliés par 1500 KM2 la superficie totale de sa concession.

La SMD s'engage à payer régulièrement la taxe superficielle à compter de l'année 2019 au taux du nouveau code minier soit 150 dollars par KM2.

Cet accord est censé mettre fin au litige entre la Société minière de Dinguiraye et les collectivités. Dès après l'accord, la SMD a payé un montant de 725.604.000 aux localités de Siguirini et Bannora.

Quelle utilisation du montant ?

Selon la formule de partage admise en la matière, 10 % du montant revient à la préfecture, le reste du montant sera investi dans les projets de développement de la localité.

Voici l'intégralité de la décision portant gestion des Taxes superficielles.

La décision numéro 0021

/MATD/CAB/DNDL/SGG/2013 d é c i s i o n N u m é r o 001/MATD/CAB/2013 relative aux modalités provisoires de gestion de la Taxe superficielle allouée aux collectivités locales.

Stipule :

Article 1er : les fonds alloués aux



collectivités locales au titre des redevances superficielles sont gérés selon les modalités ci-après :

1- Le chèque est reçu de façon solennelle par le receveur de la collectivité contre une quittance libératoire.
2- Le chèque est viré au compte d'investissement de la collectivité
3- Le conseil communal délibère sur les actions prioritaires de l'année issue du PDL. La priorité sera accordée aux secteurs ou district abritant la mine.

4- Ces actions inscrites préalablement au PAI sont soumises aux services techniques pour études techniques et élaboration des fiches de micro-projets ;

5- La collectivité fait préparer les dossiers d'appel d'offres DAO et met en place les structures de passation des marchés et de gestion des micro-projets ;

6- Le décaissement des fonds se fera au prorata des contrats établis pour l'exécution des différents marchés.

A ce titre, 85%de l'enveloppe globale seront alloués au budget d'investissement et 5% au budget de fonctionnement de la collectivité bénéficiaire ; les 10% restants sont versés à la trésorerie préfectorale et répartis comme suit :

a- 4 % a u fonctionnement de la préfecture
b- 3 % a u x études techniques et au suivi des marchés de la collectivité ;
c- 3 % a u fonctionnement du service préfectoral des mines.

Reste à savoir si ce montant versé par la SMD sera utilisé

pour améliorer les conditions de vie des populations impactées par les activités minières. A En ce qui concerne, Bannora la commune dit avoir engagé des dépenses pour la construction des logements dédiés aux fonctionnaires affectés dans la localité. Sur réclamation de plusieurs citoyens, la grande partie du montant devrait servir à la construction d'une mosquée digne de nom, à l'image de celle réalisée dans un district de Banora.

A la question de savoir combien a été alloué à ces deux projets, le secrétaire général de la commune de Banora, Mohamed Lamine Condé, nouvellement promu au poste, dit ne pas avoir d'informations sur la gestion de ce fonds. Ceci n'augure pas une bonne politique de gestion de ces fonds.

Beaucoup de citoyens de la localité rencontrés affirment n'avoir aucune information relative au paiement de ce montant qui revient de droit à leur communauté.

Amadou Bah, envoyé spécial

ITIE-Guinée : ACTION MINES vulgarise les rapports 2014 et 2015 dans les localités minières



Dans le but d'améliorer la mise en œuvre du processus ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives), l'ONG ACTION MINES Guinée a vulgarisé les rapports ITIE 2014 et 2015 dans les localités minières, notamment dans les zones bauxitique et aurifère du pays. Une action réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le programme d'appui à la gouvernance du secteur minier (PAGSEM). Courant juin 2017, ACTION MINES GUINEE a dépêché une équipe sur le terrain pour expliquer aux communautés minières (société civile, organisations de jeunes, de femmes, de sages) les données contenues dans les rapports ITIE 2014 et 2015. Les localités de Kindia (CR de Mambia, Friguiagbé et commune urbaine), de Dinguiraye (CR de Banora et commune urbaine), de Siguiri (CR de Siguirini, Kintinian et commune urbaine) et Boké (CR de Kolaboui, Sangaredi, Kamsar et commune urbaine) ont été touchées par cette campagne de sensibilisation sur le processus ITIE en général et le contenu des

rapports en particulier. Munis de t-shirts et dépliants par zone et par type de minerais, les missionnaires ont expliqué de fond en comble les données clés des rapports.

Partout, la mobilisation était au rendez-vous. Les hommes et les



femmes de ces localités ont montré un intérêt particulier sur les paiements effectués par les sociétés qui exploitent dans leurs différentes localités et les montants perçus d'une part par l'Etat pour financer les projets de développement et d'autre part par les collectivités pour leur développement local. « Nous sommes contents de cette campagne d'information parce

que c'est la première fois qu'on nous explique c'est quoi l'ITIE et quelle est son importance. Nous savons maintenant que la compagnie de bauxite de Kindia (CBK) paye beaucoup d'argent au gouvernement et appuie les communautés à la base pour leur développement à travers les redevances et autres contributions», explique MMM Soumah, Président de la jeunesse de Pouchkine, localité directement impactée par l'exploitation de la CBK.

Mais faudrait-il poursuit le jeune, que ce qui est payé au niveau des collectivités soit bien géré, car nous n'avons rien ici. Il précise que Pouchkine n'a ni eau potable, ni une école digne de nom encore moins une infrastructure qui leur permet

de se glorifier d'être dans une zone d'exploitation de bauxite.

Abdoulaye Camara, citoyen de Siguirini (sous-préfecture située à près de 150 km de la commune urbaine de Siguiri) affirme avoir bien compris désormais qu'il revient à l'Etat de réaliser des infrastructures de base, notamment les écoles, routes, centres de santé, électricité et eau à travers les paiements effectués par les sociétés au budget

national. « J'ai compris que si la société minière de Dinguiraye fait une réalisation chez-nous, c'est qu'elle comptabilise pour ensuite publier dans le rapport au titre de sa contribution au développement local», précise ce citoyen soucieux de comprendre les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante de l'exploitation conformément à la législation minière en vigueur.

A noter que la quasi-totalité des populations rencontrées se demandent pourquoi le décalage de deux ans ou plus de publication des rapports ITIE-Guinée, étant donné que nous sommes en 21017.

Le constat qui se dégage de cette mission est que très peu de citoyen sont imprégnés du processus ITIE à l'intérieur du pays, notamment dans les zones d'exploitation. D'où la nécessité pour les acteurs impliqués dans le processus de multiplier des actions à l'endroit des populations. L'ITIE étant un processus et non un évènement, il revient à l'organe de mise en œuvre et les acteurs de la société civile de trouver des stratégies adéquates pour faire intéresser un plus grand nombre de citoyens. Ce, pour que la transparence tant souhaitée soit une réalité et une affaire de tous.

Mamadou Oury Bah

La CBG multiplie par cinq, a 2,5 millions de dollars par an, sa contribution volontaire pour le développement communautaire

Après approbation du principe d'augmentation du budget de financement des projets communautaires le 13 janvier 2017, le conseil d'administration de la CBG a fixé ce montant annuel à 2,5 millions de Dollars US, soit plus de 22 milliards de francs guinéens par an.

Ces fonds seront notamment destinés au financement de projet d'infrastructures communautaires et d'activités génératrices de revenus (et donc d'emplois durables) dans les localités impactées par les activités de la société.

Cette décision majeure de la CBG démontre l'engagement de la société à contribuer significativement au développement communautaire dans la région. Elle fait suite à la demande du Gouvernement, à travers le Ministère des Mines et de la Géologie, formulée en 2016 aux partenaires de la société, dans le cadre de l'atteinte de l'objectif prioritaire d'amélioration de l'impact des projets miniers.

Ce montant annuel, qui fera l'objet d'une gestion efficace et transparente avec des agences spécialisées, permettra d'accroître et de diversifier le financement des projets communautaires. Un accent

particulier sera mis sur le financement des projets d'autonomisation des femmes et des jeunes.

Le ministre des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, a « remercié les partenaires de la CBG » et « rassuré sur la volonté continue du Gouvernement de réaliser la vision du Chef de l'Etat, d'améliorer l'impact du secteur minier sur les populations à travers un développement minier responsable». Il a encouragé les autres sociétés minières à suivre cet exemple en phase avec la politique sectorielle de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) récemment adoptée par le Gouvernement.

Pour rappel, la CBG, dont la convention de base ne prévoit pas de contribution pour le développement local, soutenait volontairement à hauteur de 500 000 dollars / an le développement communautaire des localités impactées par ses opérations.

Par ailleurs, cette session du Conseil d'Administration tenue le 13 juin 2017 a aussi examiné l'état d'avancement de du projet d'extension de la CBG devant porter la production de la société dans un premier temps à 18.5 millions de tonnes.

Carnet de route : la route Dinguiraye-Siguirini-Kintinian, le calvaire

Lors de la vulgarisation des rapports ITIE 2014 et 2015, nous avons parcouru la route Dinguiraye-Siguiri via Banora, Léoro, Siguirini et Kintinian. Une route déconseillée aux personnes en mauvais état de santé.

L'axe Dinguiraye-Banora-Léoro-Siguirini est moins dégradé. La route bombée par la SMD qui lui sert de transport de produit chimique

comporte tout de même des virages dangereux avec des ponts très étroits. Une épaisse couche de poussière se dégage au passage des engins. De ce fait, la pollution est garantie pour tout usager de cet axe.

Il existe des montagnes sous forme d'escaliers pas facile à pratiquer sur le tronçon Siguirini-Kintinian. Le plus difficile, ce sont les parties boueuses contenant de vastes étendues d'eaux

stagnantes. Une route restreinte au point que la voiture est obligée de passer dans l'eau. Quand elle y plonge, on a l'impression d'être dans un lac de couleur rougeâtre. Le bruit des pneus dans la boue ressemble à celui d'un sous-marin en situation de noyade. Heureusement que le dieu de la technologie a doté la voiture d'un carbotage (système de traction fortifiant). Ce système qui lui permet de

traverser la boue sans s'embourber. Et on a échappé belle.

Le plus étonnant est la situation des motards dans cette partie du Bouré profond. Avec leur tenue de mineurs, ils sont recouverts de boue comme des fabricants de briques cuites. En arpentant les ruelles généralement en surcharge, avec une grande vitesse, on les évite de justesse. Avec ses chaussures "Baly-baly" (chaussures de terrain d'une résistance exceptionnelle), notre chauffeur a conduit avec beaucoup de talent en évitant d'être nez-à-nez avec un motard. Il s'arrêtait souvent pour demander si nous étions sur la bonne voie.

Les villages sont très distants les uns des autres. A un moment, nous pensions que la

route s'arrêtait, tellement qu'elle est jonchée de virages restreints parsemés d'embuches avec beaucoup de gros arbres. La trace des tricycles de transport de la terre venue des trous béants creusés partout par les orpailleurs nous a permis de comprendre qu'on pouvait continuer encore.

Après de longues heures de parcours, nous avons aperçu les gros tas de terre issus des mines exploitées par la SAG. Très contents, nous avons compris que nous sommes à la rentrée de Kintinian. Dieu soit loué, nous ne sommes pas tombés en panne. Mais, la traversée a été un véritable parcours de combattant. Même si la route entre

Kintinian et Siguiri ville est praticable, les motards sont indisciplinés dans la circulation.

Malgré les tonnes d'or qui sortent de ces zones, les localités sont enclavées. Il est nécessaire voir impératif pour l'Etat de construire des routes entre les différentes localités du pays pour la bonne circulation des personnes et de leurs biens. C'est en cela seulement qu'on va amorcer le développement tant souhaité.

Mamadou Oury Bah

Dinguiraye : La Gestion des redevances minières, loin d'être unanime

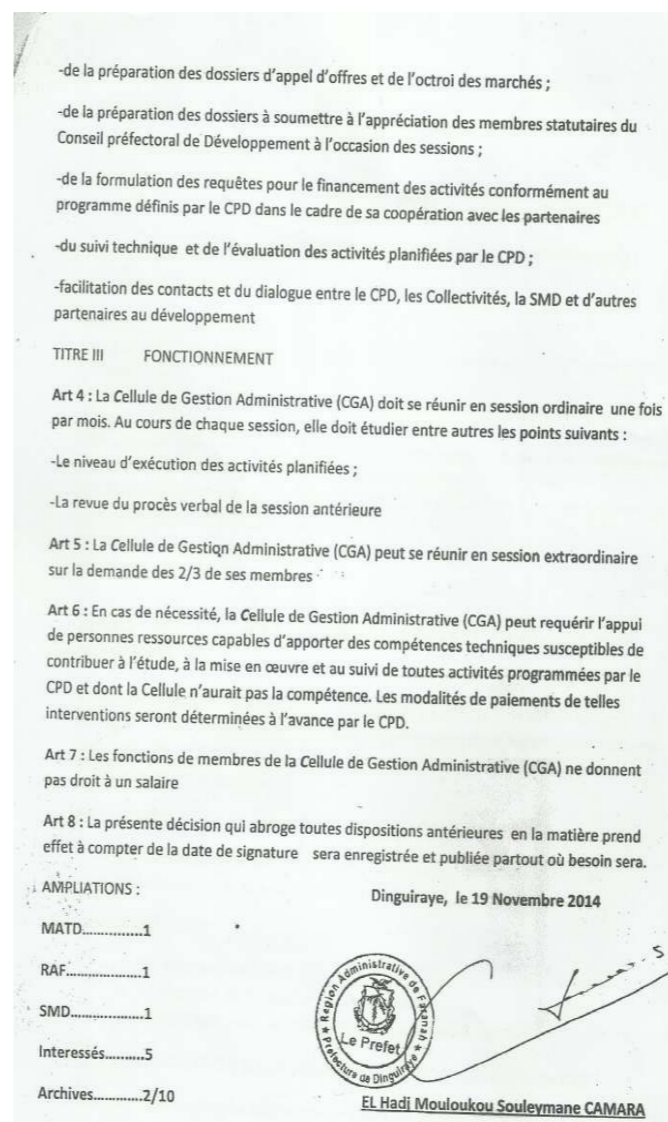
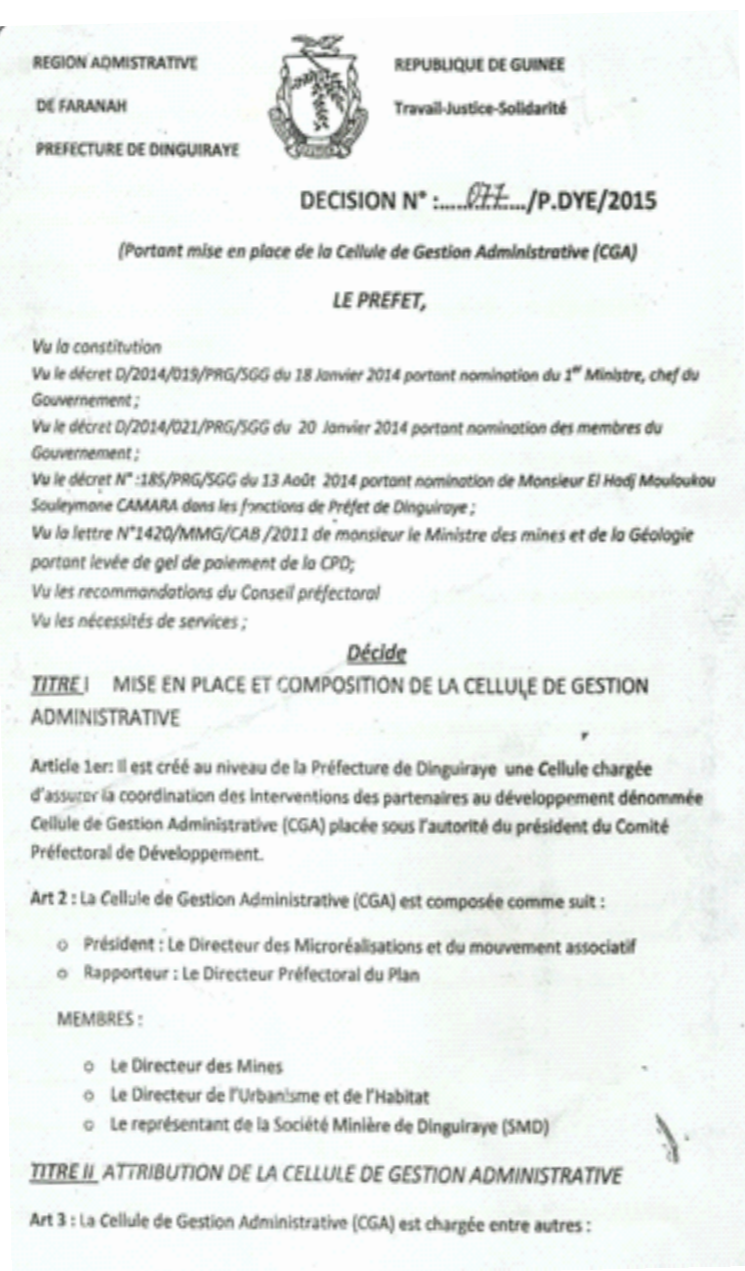
La problématique de la bonne gouvernance se pose avec acuité en Guinée. des défaillances sont constatées à tous les niveaux, de la base au sommet. Ce mode de gouvernance caractérisé par l'inefficacité et la dilapidation des ressources cause d'énormes soucis aux populations censées être les bénéficiaires des œuvres accomplies dans le cadre du développement. La gestion des fonds issus de la taxe sur le chiffre d'affaire versés par la société minière de Dinguiraye fait des grimacements de dents au niveau de la société civile. **Absence de conseil préfectoral de développement (CPD)**

A ce jour, Dinguiraye est l'une des rares localités minières à ne pas avoir un CPD légal et fonctionnel. Ceci dénote d'un manque de volonté des autorités locales quant à la bonne orientation des fonds dont bénéficient les communautés sur le plan des redevances versées par la SMD.

Plusieurs tentatives ont échouées par le fait du manque de volonté des autorités tant au niveau préfectoral que ministériel. En 2016, une mission venue de Conakry s'est rendue à Dinguiraye dans le but d'installer le CPD. Mais pour des raisons non justifiées, elle a rebroussée chemin sans

remplir sa mission. A l'origine, une vive tension était en l'air. Tension née de l'affichage à la veille d'une liste nominative des personnes choisies unilatéralement par la préfecture sans consultation préalable des parties prenantes dont les structures devaient à l'interne choisir leurs représentants. Ceci a fait un levé de bouclier contre l'initiative notamment au sein de la société civile locale et au niveau d'une aile dissidente conduite par le Directeur préfectoral des mines Mamadou Alpha Condé, qui était à couteaux tirés avec le préfet d'alors Mouloukou Souleymane, remplacé par le Colonel Mamadou Lamarana Diallo.

La mise place du CPD ayant échouée, la gestion des affaires est restée à un comité dénommé cellule de gestion administrative installé par le préfet.



Cette structure est loin de faire l'unanimité au sein de l'opinion préfectorale. Certains acteurs de la société civile pensent que cette cellule est à la solde des préfets qui se succèdent. « Ce comité est pilotée par une poignée de cadres, notamment le Directeur Préfectoral du plan et celui des micros réalisations. Ils sont sous la coupe du préfet de qui, ils reçoivent des ordres » soutient un acteur de la société civile rencontré.

Des marchés distribués à des fidèles ?

Les réalisations des communautés sont effectuées sur la base des projets inscrits sur leurs plans de développement (PDL). La spécificité est que les

montants ne sont pas versés directement aux collectivités par la SMD. Le financement des actions est effectué par la société à travers une transaction avec l'entreprise contractante chargée d'exécuter les travaux.

La gestion des marchés est une affaire de sous qui se partagent entre amis et fidèles de l'autorité préfectorale de Dinguiraye. Des marchés attribués à des entreprises le plus souvent locales dont la capacité technique et financière fait défaut. C'est pourquoi certaines réalisations effectuées ne répondent à aucune norme en la matière. Selon des informations que nous avons reçues, 105 entreprises et PME sont enregistrées à Dinguiraye.

Après un travail d'épuration récemment effectué, 75 entreprises sont désormais retenues, jugées aptes à postuler pour les marchés selon la cellule. M. Diakité de la société civile lui parle de partage de marchés entre alliés « A Dinguiraye, tout le monde profite, des entreprises et PME sont créés de manière opportuniste par la plus part des cadres de la préfecture ainsi que certains acteurs de la société Civile ».

Une autre source nous a indiqué la mise en vente des cahiers de charges en prélude à l'attribution au lancement de futures réalisations. La même source parle déjà de l'achat par beaucoup d'entreprises des cahiers de charges à un montant de 1000 000 FG. la source renchérit « je suis sûr que l'achat de ces cahiers de charges par des entreprises est synonyme de l'obtention de facto d'un marché ».

Que fait la société civile locale ?

Les organisations de la société civile locale déplorent le retard pris dans la mise en place du conseil préfectoral de développement (CPD). Cependant elle manque d'être la grande victime des actions concertées. Ceci est favorisé par le fait que certains acteurs de la société civile font double jeux et participent à la conquête des marchés de réalisation des infrastructures. Certains acteurs qui sont déterminés à dénoncer ces pratiques sont confrontés à l'influence de certains notables. A ce jour, les manigances se font au vu et au su de tout le monde a lancé un acteur.

Perspectives

Aux dernières nouvelles, des discussions seraient engagées avec l'UNICEF qui, probablement se verra confiée la gestion des fonds issus des redevances versées aux collectivités de Dinguiraye et Siguirini. Cette mesure semble être mal appréciée et risque d'être combattue par des groupes dont les intérêts sont menacés par cette perspective. Les contacts se multiplient et la société civile dit ne pas avoir assez d'informations sur ce qui se

trame. Elle entend tout de même lancer des actions visant à redresser la barre, au nombre desquelles:

- Le renouvellement du bureau du conseil préfectoral de société civile jugé caduque et inopérant,

- Engager un plaidoyer au niveau local et national en vue de la mise en place du conseil préfectoral de développement(CPD). Ceci, en collaboration le député uninominal de Dinguiraye, Honorable Fodé Maréga qui fait de cette action son combat,

- La planification d'une série d'actions de renforcement des capacités des OSC sur le mécanisme de suivi des obligations contractuelles des entreprises.

Avec la nouvelle donne, caractérisée par l'arrivée d'un nouveau préfet, la suspension du directeur préfectoral des mines, jadis acteur majeur dans la mobilisation et la gestion des fonds (trouble-fête pour la tendance qui soutient le préfet), la situation reste une fois encore confuse. Minée par des querelles d'intérêts entre cadres de la préfecture, élus locaux et certains membres de la société civile, Dinguiraye risque d'être la grande victime des manœuvres pour le contrôle de la manne financière destinée au développement communautaire. Elle est en passe d'être sucée par des cadres qui se cachent derrière des entreprises constituées pour le besoin de la cause.

En manque d'une société civile forte et unie, tout porte à croire que les différentes manœuvres engagées auront raison sur le droit et le bon sens.

Amadou Bah, envoyé spécial

I. CONTEXTE DU RAPPORT

La Guinée a été admise comme pays Candidat à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays Conforme depuis le 2 juillet 2014.

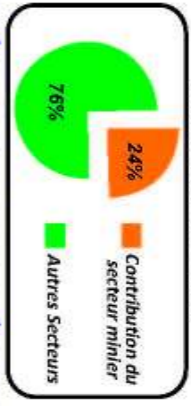
L'objectif du Rapport ITIE 2015 est de renforcer la compréhension du niveau de contribution du secteur extractif au développement économique et social du pays.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que le Périmètre du Rapport ITIE 2015 couvre le secteur minier, à l'instar des précédents Rapports ITIE du pays, et qu'il intègre :

- Toutes les entreprises inscrites en 2015 au Cadastre minier et couvertes par l'étude de Cadastre réalisée courant 2016 sur 305 entreprises. Les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2015, une contribution annuelle supérieure à 700 Millions de Francs Guinéens (soit environ 100 mille dollars us) ont fait l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'Etat de l'Etat.
- 23 flux versés directement à l'Etat par les entreprises extractives, ont fait l'objet d'un rapprochement entre les déclarations de l'Etat et celles des entreprises.
- 5 autres flux versés par les entreprises aux collectivités locales ou à des organismes de droit privé, ont fait l'objet d'une déclaration individuelle des entreprises.
- 4 flux relevant de transferts internationaux (versement de l'Etat à des organismes collecteurs) qui feront l'objet d'une déclaration individuelle de l'Etat de préciser les ordres de grandeur.
- Tous les autres paiements significatifs (autres que les 28 flux au droit commun et au droit sectoriel).
- 28 flux identifiés relevant du droit commun (Code général des impôts) ou du droit sectoriel (Code minier).

Dans ce contexte, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'Etat, pour les 45 entreprises pour lesquelles le Périmètre du Rapport ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat.

II. CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A L'ECONOMIE NATIONALE



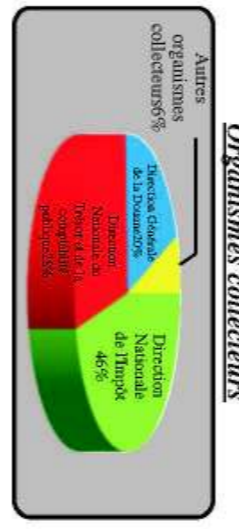
L'Etat de la République de Guinée a déclaré avoir collecté près de 2 202 Milliards de Francs Guinéens auprès du secteur minier. Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons) de l'Etat, selon le niveau de revenus présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) de la République de Guinée pour l'année 2015.

Contribution du secteur minier aux revenus de l'Etat

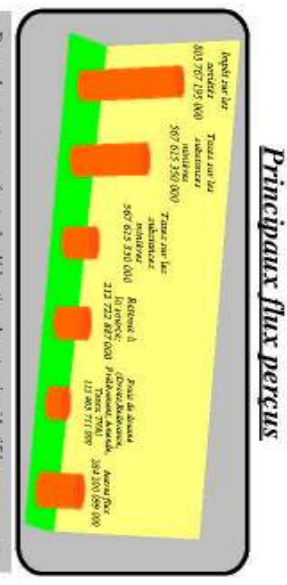
III. PRÉSENTATION DES DONNÉES ITIE 2015

1. Déclaration des régies financières de l'Etat

Organisme Collecteur	Montant	Pourcentage
Direction Nationale de l'Impôt (DNI)	1 021 200 049 036	46,4%
Direction Nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTP)	615 771 248 000	28,0%
Direction Générale de la Douane (DGD)	456 483 479 000	19,8%
Direction nationale des Mines (DNM)	6 297 332 000	0,28%
Bureau National d'Expertise (BNE)	3 414 480 000	0,2%
Caisse nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	37 148 940 000	1,7%
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	4 340 061 000	0,2%
Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)	19 995 639 000	0,9%
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAM)	57 241 548 000	2,6%



Organismes collecteurs

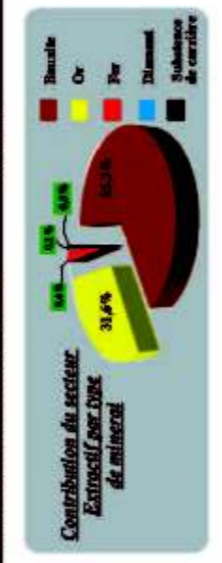


Principaux flux perçus

Dans ce document, nous présentons les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2014, une contribution annuelle supérieure à 700 MGNF (100 KUSD) et qui ont fait l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'Etat.

2. Sociétés Minières

N°	Société	Zone d'Intervention	Nombre d'employés	Qté de production (t)	Qté d'or (kg)	Montant versé à l'Etat central (en GNF)	Montant versé à l'Etat local (en GNF)
1	Société Anguilin	Sigiri	1 910 (dont 1 847)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
2	Entreprise (SAG)	Boke	137	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
3	SOFER	Boke	384	34 (0,330 t)	34 (0,330 t)	34 (0,330 t)	34 (0,330 t)
4	Compagnie de Boule de Boule (CB)	Boke	1 200 (dont 1 145)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
5	Geoparc (GNC)	Boke	NA	NA	NA	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
6	Société des Miniers de l'Etat (SME)	Boke	171	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
7	Compagnie de Boule de Boule (CB)	Boke	2 412 (dont 2 315)	16 605 (127 t)	15 213 (127 t)	1 209 292 000	6 873 482 000
8	Compagnie de Boule de Boule (CB)	Boke	1 300 (dont 1 200)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
9	Société de l'Etat (SME)	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
10	Société de l'Etat (SME)	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
11	Société de l'Etat (SME)	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
12	Société d'Alumine (SAL)	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
13	Société d'Alumine (SAL)	Boke	29 (dont 27 étrangers)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
14	Alumine Mining (AM)	Boke	1 000 (dont 700 étrangers)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
15	West Africa Exploration	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
16	Forcitra Guinée	Boke	133 680 000	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
17	Guinea Mining	Boke	151 600 000	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
18	Société Minière de Guinée (SMG)	Boke	228 000 000	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
19	Guinea Power International (GPI)	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)
20	Top-Ten Guinea	Boke	ND	ND	ND	0 (0,330 t)	0 (0,330 t)



Contribution du secteur Extractif aux Revenus de l'Etat

2015

Resumé du Rapport ITIE - Guinée



ONG ACTION MINES GUINEE
Immeuble ACILM, 2eme Etage,
Quartier Simanbossie/ Commune de Ratoma/Conakry
Tel : 622 825 850/ 621 688 024/ 654 457 463
E-mail : contact@actionminesguinee.org
Site web : www.actionminesguinee.org



+

ONG ACTION MINES GUINEE
Immeuble ACILM, 2eme Etage,
Quartier Simanbossie/ Commune de Ratoma/Conakry
Tel : 622 825 850/ 621 688 024/ 654 457 463
E-mail : contact@actionminesguinee.org
Site web : www.actionminesguinee.org

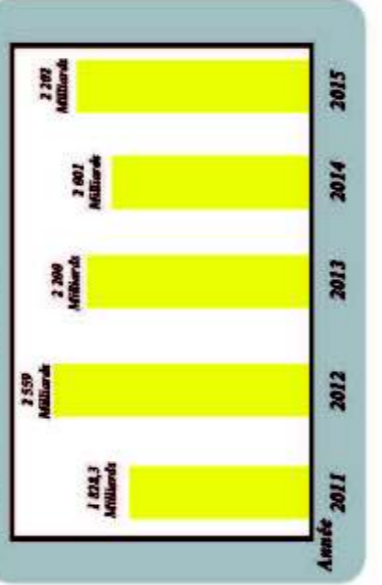
Resumé du Rapport ITIE - Guinée

2015

ACTION MINES

ETI Extractive Industries Transparency Initiative

Natural Resource Governance Institute On-line reporting for development

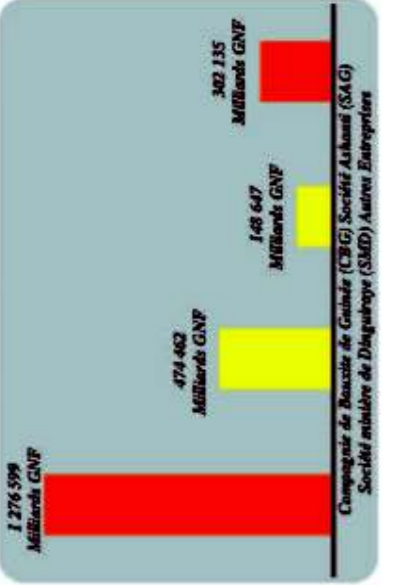


La Comparaison des Revenus pour les 5 dernières Années

Année	Montant global en GNF	Contribution au Budget de l'Etat	Contribution au PIB
2 015	2 201 843 000 000	24%	14%
2 014	2 001 000 000 000	23%	16%
2 013	2 200 000 000 000	28%	28%
2 012	2 559 497 000 000	33%	6,70%
2 011	1 828 382 000 000	121%	19,40%

La Comparaison des Revenus pour les 5 dernières Années

La contribution du secteur minier dans l'économie nationale pour les cinq dernières années dernières années (2011-2015).



Les Entreprises les plus contributrices

3. Sociétés de carrières

SOCIÉTÉS	NOMBRE D'EMPLOYES	MONANT DÉCLARÉ
SOMIAG	ND	4 516 848 000
ALAME	39 (dont 35 nationaux)	4 131 615 000
SCETHCO	ND	1 213 881 000
AMG	13 (dont 10 nationaux)	1 281 496 000

COMPTOIRS	MONANT DÉCLARÉ EN GNF
Reflex	735 337 000
Etablissements IDC	1 150 636 000

COMPTOIRS	MONANT DÉCLARÉ EN GNF
Société Humana Import-Export	1 136 873 000
Etablissements Ly Bella	1 739 735 000
Etablissements So Sim	2 222 949 000
Etablissement Diakité et Profana	4 248 841 000
Société Gollita Océan	773 343 000
Société Okama Guinée International	705 328 000

5. Comptoir Diamant

COMPTOIRS	MONANT DÉCLARÉ EN GNF
Reflex	735 337 000
Etablissements IDC	1 150 636 000

4. Sociétés de carrières

N°	Entreprises	Nombre d'Employés	Montant Déclaré en GNF
21	United Mining Supply	44 831 302 000	715 406 000
22	Moonman Mining Guinée	ND	6 064 640 000
23	N'wakamae Guinée	ND	3 927 866 000
24	N'wakamae Guinée	ND	2 381 080 000
25	Toussaint SABL	63 (dont 60 nationaux)	4 387 034 000
26	Mines Equipement et Services	1 269 928 000	5 027 148 000
27	SCS Mineral Services Guinée	ND	891 865 000
28	Géoprospection/Service Guinée	ND	7 657 178 000
29	Société AMCO Drilling Guinée	1216 (dont 120 nationaux)	2 178 660 000
30	Société Sodero Guinée	704 118 000	3 921 016 000
31	Société Winning Alliance Pons	ND	704 118 000
32	HTV SPECC Africa limited Guinée	ND	3 921 016 000

3. Entreprises sous-traitantes

Sur les onze entreprises sous-traitantes retenues dans le périmètre de 2015, seules deux entreprises ont déclarées l'effectif de leurs employés (Mines Equipement et Services et Sodexo Guinée). Les autres n'ont déclarées que les montants payés.

+

+